

Luxembourg, le 14 mai 2021

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise un concours en ligne à l'occasion de l'action « Miles & More Luxair Visa », ci-après dénommé « Concours ».

Article 1 - Durée

Le Concours se déroule du 14 mai 2021 au 30 juin 2021.

Article 2 - Participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne majeure et capable, ayant introduit auprès de Spuerkeess, par quelque canal que ce soit, une demande d'obtention d'une carte de crédit « Miles & More Luxair Visa » et dont le dossier aura été accepté. Le personnel de Spuerkeess est exclu du Concours.

La participation au Concours est individuelle et par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 - Lot

La participation au Concours permet à un participant tiré au sort par Spuerkeess de gagner un bon de voyage LuxairTours d'une valeur de EUR 500, valable 1 an à partir du 30 juin 2021.

Article 4 – Déroulement du Concours

L'information sur le Concours sera diffusée par un message généralisé envoyé dans le Newscenter S-Net, à savoir la boîte aux lettres digitale de chaque client S-Net.

Tous les titulaires d'une convention S-Net qui ne sont pas encore détenteur d'une carte de crédit « Miles & More Luxair Visa » seront avisés du Concours. Toute personne ayant introduit auprès de Spuerkeess, par quelque canal que ce soit, une demande pour une carte de crédit « Miles & More Luxair Visa » et dont le dossier aura été accepté, participera au tirage au sort.

Article 5 - Détermination du gagnant

En date du 7 juillet 2021, Spuerkeess déterminera, par un tirage au sort, entre toutes les demandes de souscription d'une carte de crédit « Miles & More Luxair Visa » et qui ont été acceptées, un gagnant qui sera informé par courrier postal ou tout autre canal de communication approprié dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date du tirage au sort.



Le lot ne pourra en aucun cas être ni repris ou échangé, ni cédé à une tierce personne par le gagnant.

Si les circonstances le permettent, le gagnant se présentera obligatoirement à la remise du prix qui aura lieu à une date convenue entre les deux parties dans les locaux de Spuerkeess, 19 avenue de la Liberté, L-2954 Luxembourg.

Le gagnant consent à ce que Spuerkeess procède à la prise de photos lors de la remise du prix et à la diffusion de celles-ci sur ses réseaux sociaux, respectivement sur ses autres médias externes (sites web, rapport annuel,...).

Si le gagnant prévenu par courrier postal ou tout autre canal de communication approprié ne se manifeste pas dans les 10 jours calendaires après l'envoi de la notification, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera propriété de Spuerkeess. Un nouveau gagnant sera déterminé par un nouveau tirage au sort.

Spuerkeess ne peut pas être tenue responsable si un gagnant ne peut pas être avisé notamment en raison d'indications fictives ou erronées de sa part.

Article 6 - Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce dans le Newscenter S-Net.

Article 7 - Responsabilité

Spuerkeess ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou mobile empêchant l'accès au Concours ou son bon déroulement. Notamment, Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si Spuerkeess met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Concours, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des e-mails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur les sites. La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient,
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess,
- d'erreurs humaines d'origine électrique ou technique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours,

- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers,
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 8 - Informations et Protection des données

Toutes les données à caractère personnel, sont traitées par Spuerkeess en qualité de responsable de traitement en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, exclusivement dans l'objectif de gestion du présent Concours, de l'identification du gagnant et de la remise du gain.

Les données à caractère personnel ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Les données ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant.

Les participants sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles de Spuerkeess, dont la dernière version en vigueur est disponible sur le site www.spuerkeess.lu

Article 9 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et au plus tard dans les trente jours suivant la désignation du gagnant.

Article 10 - Droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et les participants sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.